

tée à la production du blé. Je vous le demande, est-ce ainsi que le Canada entend conserver son rang parmi les nations de la terre? L'agriculture canadienne va-t-elle être entravée au bénéfice de l'agriculture de la Russie, dont nos amis d'en face nous ont tant parlé?

D'où vient cette idée? C'est une imitation d'une mesure législative adoptée par nos amis de la république voisine. Les Etats-Unis ont entrepris officiellement de réduire la production.

M. McINTOSH: On imite Washington.

Le très hon. MACKENZIE KING: On imite Washington; seulement on en imite les défauts, et l'on évite bien ce qui constitue le meilleur aspect du programme suivant le point de vue des agriculteurs américains. Quelle est la situation aux Etats-Unis? Près de 80 p. 100 de la production de blé de ce pays sert à la consommation intérieure. Il est possible de régulariser la situation aux Etats-Unis. Le Canada, lui, exporte 80 p. 100 du blé qu'il récolte. Qu'a fait le gouvernement américain? Il a frappé d'un droit le blé moulu aux Etats-Unis, et le fruit de cette taxe est distribué aux cultivateurs en compensation des pertes subies par suite de la diminution dans la superficie occupée par la culture du blé. Notre Gouvernement offre-t-il quelque chose de la sorte? Va-t-il dédommager nos producteurs? Le ministère va-t-il prélever une taxe quelconque dont il fera bénéficier les producteurs, de l'Ouest ou d'ailleurs dont le rendement sera forcément réduit? Va-t-il dédommager les fermiers au moyen d'un pareil droit, va-t-il les rembourser de quelque manière? Si le producteur n'est pas indemnisé c'est de la confiscation. De deux choses l'une: compensation ou confiscation. La confiscation du fruit du travail, voilà le dernier expédient auquel on devrait recourir contre ceux qui ont tant de mal à se maintenir dans la situation critique de nos jours. Je voudrais apprendre du premier ministre lorsqu'il prendra la parole—je crois que les cultivateurs du pays aimeraient à le savoir—s'il a l'intention de dédommager l'agriculture; et s'il n'a pas cette intention, comment il peut légitimer le projet qu'il nous propose.

Je pose cette autre question qui me paraît au point: Quelle justification existe-t-il des grandes ressources des transports et des communications que nous possédons, des sommes immenses dépensées pour le compte des voies ferrées, des canaux et des autres voies de transport et de distribution, si ce n'est, en très grande partie, de faciliter l'exportation de ce produit plus que tout autre? A cette heure même le Gouvernement a engagé le Canada dans un traité relatif à un canal maritime

[Le très hon. Mackenzie King.]

du Saint-Laurent. Pourquoi allons-nous dépenser tant d'argent pour permettre aux transatlantiques de pénétrer jusqu'à la tête des lacs, si le Gouvernement a comme programme d'affaiblir la production de ce que nous voulons exporter surtout? Notez cette circonstance: En ce moment, les membres du Congrès des Etats-Unis débattent l'opportunité de ce traité. Ils pourront se prononcer sur la proposition à la lumière de toutes les conditions qui figurent à l'accord. Leurs discussions se poursuivent librement et en pleine connaissance des avantages que leur assure le traité à l'heure actuelle. Advenant que la convention ne soit pas ratifiée, personne n'en éprouvera de déconvenues politiques. Le Gouvernement gardera le pouvoir et les membres du Congrès ont toute la latitude voulue pour discuter la question et en révéler tous les aspects. La Chambre des communes a-t-elle eu l'occasion de discuter cette convention, ou lui sera-t-il donné de le faire dans d'autres conditions que la reconnaissance du fait que le sort du ministère est lié à celui d'une convention déjà signée? Depuis l'avènement du Gouvernement actuel, il n'y a pas eu de discussion de la canalisation du Saint-Laurent à la Chambre des communes. Le Gouvernement a signé l'accord sans même présenter au Parlement de résolution de nature à fournir la base d'un traité. Une fois la convention signée,—elle nous liera les mains, si les Etats-Unis la ratifient,—la nouvelle politique agricole appliquée par nos honorables vis-à-vis, une politique de restriction plutôt que d'encouragement de la production, démolit le plus fort argument de tous en faveur de la canalisation du Saint-Laurent.

J'ose dire qu'en ce qui regarde l'Ouest canadien cette convention au sujet du blé n'obtiendra guère d'approbation. Permettez-moi d'exposer comment mon très honorable ami entend exécuter l'accord conclu. Si j'indiquais à l'Assemblée ce qui s'est passé et le mode d'exécution projeté d'une grande mesure de ce genre, les rires m'expulseraient de cette enceinte. Je tiens donc à consigner exactement ce que les journaux ont publié jusqu'ici du projet ministériel d'exécution de cette convention relative au blé. Je cite l'article suivant, publié par le *Citizen* d'Ottawa, le 20 janvier:

Au cours d'une conférence, hier soir, le premier ministre, M. R.-B. Bennett et les premiers ministres des trois provinces des Prairies ont arrêté des mesures immédiates pour tenir l'engagement que le Canada a pris de réduire ses emblavures en vertu de l'accord mondial au sujet du blé.

La réunion a eu lieu juste après la fin de la conférence du Dominion avec les provinces et l'on a discuté à fond les questions d'emblavures.

D'ici à quelques semaines, les provinces productrices de blé fourniront au gouvernement